

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 NOVEMBRE 2013**

**Présents ou représentés** : MM. ROSSIERE-ROLLIN, M. FISTON excusé et représenté par Mme JOYEUX, Mme BAILLIN, MM. GRISETTO, GIRAULT, MENEZ, PASCUAL MARTIN, Mmes JOYEUX, CHEVILLARD, MM. DUL, TOUBLANC, Mmes MONPOIX, VO VAN, BOURG, MM. ONDOA BELINGA, LAURENT, SANTERRE, BORZUCKI.

**Absents** : M. LECANU, Mme CHABOCHE, M. MOREL.

Monsieur PASCUAL MARTIN Thierry est nommé secrétaire de séance.

**PRINCIPE DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE DU BAS MONTOIS**

Vu l'article 2 des statuts disant que l'objet du Syndicat est :

⇒ *l'établissement de travaux d'interconnexion en harmonie avec le Schéma Directeur Départemental en vue d'assurer une eau conforme aux normes de potabilité et en quantité suffisante aux besoins actuels et futurs des collectivités concernées.*

⇒ *l'achat d'eau auprès du S.I.A.E.P. de la Région de Bray-sur-Seine*

⇒ *Le transport d'eau.*

Vu le contrat de délégation du service public des interconnexions en eau potable par affermage prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour une durée de trois ans,

Considérant que la durée courte du contrat de DSP avait été choisie dans l'éventualité d'une modification des statuts du Syndicat avec l'incorporation de la distribution de l'eau,

Considérant que le regroupement transport et distribution sur l'ensemble des communes du Syndicat permettrait la gestion en affermage d'un volume d'eau plus important avec des coûts de fonctionnement moindres,

Le Conseil Municipal décide, par 17 voix pour et une abstention, le principe de demander au Syndicat d'Interconnexion de modifier ses statuts en ajoutant dans l'objet la distribution de l'eau.

**PRINCIPE DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'INTERCONNEXION EN EAU POTABLE DU BAS MONTOIS**

Vu le contrat de délégation du service public des interconnexions en eau potable par affermage prenant effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, pour une durée de trois ans,

Vu le contrat de délégation du service public par affermage du service des eaux de la commune,

Considérant que la délégation de service public pour l'eau s'achève en 2015 et qu'il conviendrait d'intégrer la future DSP du Syndicat d'interconnexion en eau potable du Bas Montois afin d'obtenir de meilleurs prix.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention est favorable pour l'intégration de la Délégation de Service Public du Service des Eaux dans la Délégation de Service Public du Syndicat d'Interconnexion en Eau Potable du Bas Montois, le moment venu.

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU COMBLEMENT DU Puits DE LAGOURD**

Vu les travaux d'interconnexion en eau potable entrepris par le Syndicat,

Dans les dossiers de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, il est demandé des éléments à fournir en fin de période dérogatoire, et notamment la description du devenir des captages.

Il a été convenu par le syndicat des interconnexions en eau potable du Bas Montois :

- D'effectuer un recensement des captages. L'Agence Régionale de la Santé, la MISE et l'Agence de l'Eau devront effectuer ce recensement et surtout donner les détails précis sur la façon de les neutraliser.
- Une mutualisation entre les communes pourrait se réaliser pour la recherche d'un maître d'œuvre puis pour les travaux à travers le syndicat d'interconnexion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable au principe :

- ▶ que les travaux de neutralisation du captage de Lagourd soit entrepris par le Syndicat des Interconnexions en Eau Potable du Bas Montois.
- ▶ de participation de la commune pour la réalisation de ces travaux au coût réel, à travers son service des eaux.

## **CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention d'utilisation des locaux scolaires pour l'accueil de loisirs sans hébergement, notamment les dispositions relatives au fonctionnement et à la sécurité.

## **INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

Considérant l'embauche d'un second garde-champêtre depuis le 23 septembre 2013 travaillant en binôme avec la garde-champêtre en poste jusqu'à son départ en retraite, il convient de lui attribuer une indemnité d'administration et de technicité,

Le Conseil Municipal décide de modifier le tableau annexé à sa délibération du 5 Janvier 2012 ainsi :

Les modalités de calcul de la prime sont les suivantes :

*(Montant de référence annuel x coefficient multiplicateur x le nombre d'agent bénéficiaire dans le grade)*

Filière police : 2 agents perçoivent l'indemnité au lieu d'un à compter du 23 septembre 2013.

## **INDEMNITE SPECIALE DE GARDE-CHAMPETRE**

Considérant l'embauche d'un second garde-champêtre depuis le 23 septembre 2013 travaillant en binôme avec le garde-champêtre en poste, jusqu'à son départ en retraite au 1<sup>er</sup> Novembre 2013,

Le Conseil Municipal est favorable à l'octroi de l'indemnité spéciale de garde-champêtre au nouveau garde-champêtre sur la base de **10 %** du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension, à compter de sa prise de poste soit le 23 septembre 2013.

## **CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE**

En raison d'un avancement de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la création de l'emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

## **LIGNE REGULIERE BESCHERELLES-DONNEMARIE TRANSPORT DES ELEVES SE RENDANT AU COLLEGE**

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour les élèves domiciliés dans la commune (hameau de Bescherelles, centre-ville ou avenue du Ralloy) et scolarisés au Collège du Montois à Donnemarie-Dontilly,

au titre de l'année 2013-2014, la somme résiduelle de 165.65 € de la carte Imagine'R diminuée des frais de dossier de 8 € restant à la charge de la famille soit **157.65 €**.

### **LIGNE REGULIERE BESCHERELLES – DONNEMARIE : PARTICIPATION DES FAMILLES**

Le Conseil Municipal fixe la participation des familles aux transports scolaires à :

- 79 € au titre de l'année scolaire 2013-2014 dont le recouvrement se fera :
  - ⇒ 1<sup>er</sup> Décembre 2013 : **39.50 €**
  - ⇒ 1<sup>er</sup> Juin 2014 : **39.50 €**

### **PROGRAMME DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE AMENDES DE POLICE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ⇒ d'effectuer les travaux de création de parc de stationnement de 16 places, rue des Ecoles, à l'emplacement de l'ancien mini-club pour un devis estimatif de 48 000 € HT,
- ⇒ de solliciter l'attribution de la subvention dans le cadre « AMENDES DE POLICE » au Conseil Général,
- ⇒ s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

### **RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE**

Le renouvellement d'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion a été entériné.

### **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS OU A VENIR**

#### **VOIRIE travaux en cours**

L'entreprise SETA effectue actuellement les travaux de voirie suivants :

- **Mise en sécurité Rue du Moulin à Tan** : Aménagement d'un ralentisseur
- **Vieille Route de Mons** : renforcement du virage
- **Parking parc René Cassin**
- **Chemin des Fourneaux à Bescherelles** : Renforcement

#### **VOIRIE travaux à venir**

- **Réalisation d'un parc de stationnement** rue des Ecoles à l'emplacement du Mini-Club  
Entreprise EIFFAGE.
- **Réalisation d'un terrain multi-sports « City Stade » effectuée par le C.C.A.S.**  
Entreprise TRANSALP

#### **BATIMENTS travaux en cours**

- **Salle polyvalente** : Aménagement des abords

#### **RESEAUX**

- **L'aménagement de l'éclairage public** Sentier des Soroises et rue de la Fontaine est terminé.
- **Eclairage public parking de la salle polyvalente** : l'Entreprise CITEOS doit être relancée.

### **INFORMATIONS**

Un courrier va être envoyé au SMETOM pour assurer la remise en état des chemins d'accès à la déchetterie ; le courrier réponse fait à la mairie de Mons-en-Montois n'est pas satisfaisant.

Un point est fait sur l'avancement des projets dans le cadre des rythmes scolaires.